

# Consulter la méthodologie

**Temps de préparation : 20 minutes**

**Temps de passage : 20 minutes**

**Coefficient : 10**

## Une épreuve nouvelle

La réforme du baccalauréat général et technologique, proposée par le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, et entérinée par le décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018, donne lieu à de nombreuses nouveautés, parmi lesquelles la création d'une épreuve orale dite « Grand oral », en fin de classe de terminale. Celle-ci, qui concerne tous les élèves de la série générale (coefficient 10) et des séries technologiques (coefficient 14), n'existait sous aucune autre forme jusqu'à présent - même si elle coïncide avec la disparition des travaux personnels encadrés (T.P.E.) de la classe de première.

## Les objectifs de l'épreuve

Vous devez être capable de **prendre la parole** face à un jury **de façon claire et convaincante**. Il faut utiliser les **savoirs** que vous avez acquis dans vos enseignements de spécialité pour nourrir un **exposé argumenté** et des réponses à des questions dans le cadre d'un entretien.

## Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve, d'une durée totale de 20 minutes, a lieu devant un jury de deux professeurs extérieurs à votre lycée, dont l'un au moins enseigne l'une de vos deux spécialités. Elle se déroule en deux temps.

### La présentation d'une question (10 minutes)

Au début de l'épreuve, vous présentez **deux questions** au jury, inscrites sur un document officiel signé par vos professeurs de spécialité. Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité. Vous pouvez concevoir une question sur chacun d'entre eux, mais aussi les aborder de manière transversale. Elles incarnent chacune un **projet** que vous avez construit bien en amont de l'oral. Leur principe consiste à mettre en lumière un des grands enjeux du programme de ces enseignements.

Votre jury choisit une des deux questions. Vous disposez alors de vingt minutes de préparation pour mettre en ordre vos idées et surtout réaliser un support que vous remettrez au jury sur une feuille qui vous aura été fournie au préalable. Ce support, facultatif, ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Votre exposé, d'une durée de dix minutes, se fait sans aucune note. Vous y expliquez pourquoi vous avez choisi de préparer cette question pendant votre formation, vous la développez et y répondez.

### L'échange avec le candidat (10 minutes)

Le jury vous interroge ensuite afin que vous **précisiez** et **approfondissiez** votre pensée. Les questions sont susceptibles de porter sur n'importe quelle entrée du programme de vos enseignements de spécialité. Sont alors testées la **solidité de vos connaissances** et vos **capacités argumentatives**.

Si la question choisie est adossée à une spécialité de langue vivante, chacun des deux premiers temps de l'épreuve peut se dérouler dans la langue concernée, selon votre choix.

## Évaluation de l'épreuve

Cinq critères sont valorisés :

- Qualité **orale** de l'épreuve : le propos doit être clair, l'expression précise et élégante.
- Qualité de la **prise de parole en continu** : le rythme, le ton et la voix doivent être maîtrisés sur des temps de parole longs.
- Qualité des **connaissances** : elles doivent être solides, et des liens clairs et pertinents doivent être tissés entre les différents champs de savoirs, notamment entre les matières.
- Qualité de **l'interaction** : le dialogue doit être fluide et équilibré, avec une prise en compte attentive des questions posées et une autonomie dans la parole.
- Qualité et construction de **l'argumentation** : elle doit être logique, convaincante, mais aussi traversée par un esprit critique.

## Un oral formel

Cette nouvelle épreuve orale comporte des **étapes codifiées**, à respecter scrupuleusement. L'attitude et la communication occupent une place majeure dans l'évaluation.

Quand vous arrivez en terminale, vous avez déjà sûrement passé au moins deux épreuves orales formelles : l'histoire des arts pour le brevet des collèges en troisième, et l'épreuve orale de français en première. Mais si dans les deux cas l'expressivité, le charisme et la communication jouent un rôle non négligeable, il est possible d'obtenir une très bonne note grâce au seul contenu de votre exposé et

de vos échanges. Un ton monotone, un regard fuyant et une attitude de repli sur soi ne sont pas sanctionnés sévèrement, surtout si les connaissances sont précises et complètes.

Le Grand oral, lui, met davantage l'accent sur **la prestation elle-même**, donc sur la **forme**. Conçu comme une épreuve spécifique, il ne se réduit pas à une réplique des épreuves écrites de vos enseignements de spécialité.

## Les connaissances

L'épreuve nécessite-t-elle pour autant moins de connaissances ? Certainement pas ! Et ce, pour trois raisons.

D'abord, l'exposé de dix minutes doit être nourri de savoirs précis et clairement exprimés. Toute hésitation dans les connaissances rend l'exposé bancal.

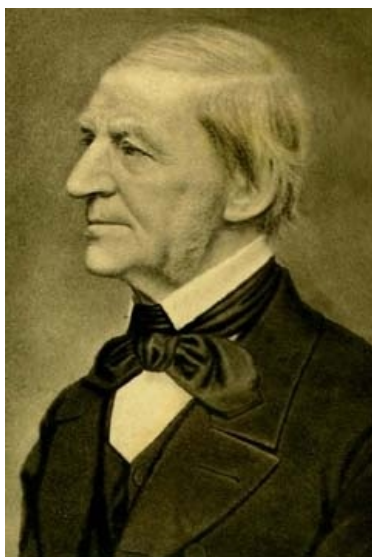
L'entretien de dix minutes peut vous conduire non seulement à approfondir votre exposé, mais aussi à répondre à des questions portant sur le programme de vos spécialités. Dans les deux cas, seules les connaissances peuvent réellement vous venir en aide.

La solidité des connaissances contribue grandement à la confiance en soi dans l'expression orale. Maîtriser son sujet et savoir l'expliquer à autrui permettent de gagner sinon en charisme, du moins en force de conviction.

### Ralph Waldo Emerson, *La Confiance en soi* (1841)

Dans cet essai, le grand philosophe américain Ralph Waldo Emerson (1803-1882) associe la confiance en soi à l'épanouissement personnel et à l'anticonformisme. « Aie confiance en toi : chaque cœur vibre à cette corde de fer », conseille-t-il, près de deux siècles avant l'apparition des coaches de vie. Prendre confiance en soi, c'est s'exprimer avec ses propres mots, ses propres idées et ses propres aspirations, quels que soient les cadres imposés et les jugements de la part d'autrui. « N'allez pas là où le chemin vous mène. Allez là où il n'y a pas encore de chemin et laissez une nouvelle trace. »

Certes, l'épreuve dessine un cadre auquel il faut se conformer. Mais ses modalités vous invitent à formuler une compréhension intelligente et subjective du monde, à travers les spécialités que vous avez suivies, mais aussi vos projets d'avenir. Une préparation sérieuse à l'épreuve contribue ainsi à vous affirmer.



Ralph Waldo Emerson.

## Le support

Même si le texte officiel en rend l'utilisation facultative, il sera vivement conseillé d'utiliser le support pour :

- écrire certains noms propres ;
- faire un schéma, un graphique... ;
- écrire les deux parties du plan de son exposé.

Pendant les vingt minutes de préparation, plutôt que de simplement méditer, autant exploiter ce support. Il permettra d'organiser votre esprit, et, si vous êtes peu à l'aise à l'oral – malgré la préparation et l'entraînement –, de guider votre jury.

Exercez-vous à concevoir des supports, afin qu'ils soient bien présentables le jour J. Mais il ne faut pas trop en mettre : il serait dommage de ne pas pouvoir faire référence à tout le support pendant l'exposé. Cela donnerait l'impression d'avoir mal exploité son temps de parole.

## Une préparation enrichissante

Au-delà de l'obtention d'une bonne note – objectif tout à fait louable ! – la préparation sérieuse à cette épreuve constitue une occasion pour :

- étoffer son vocabulaire général et technique ;
- gagner en aisance à l'oral ;
- mettre un pied dans l'après-bac ;
- associer connaissances précises et perspectives personnelles.

Autant faire d'une pierre deux coups et, tout en se préparant pour un examen important, développer des compétences dont vous tirerez profit à court terme.

## La prise de risque

L'épreuve vous encourage à oser vous livrer pour vivre le plaisir de l'oral. Un tel plaisir peut aller de pair avec du stress, que subissent même les orateurs les plus chevronnés. Mais pour accéder à un tel plaisir, il faut enrayner l'angoisse de commettre des maladresses ou de se tromper.

L'art de parler en public – que ce soit devant un jury de deux personnes ou une assemblée plus large – revient à rendre convaincant, par votre engagement, ce dont vous êtes convaincu.

## Les prémices du baccalauréat

Depuis sa création par le décret organique du 17 mars 1808, dont Napoléon est à l'origine, le baccalauréat a connu des évolutions considérables. De 32 bacheliers lors de la première session en 1809, puis 656 en 1810, à 665 927 en 2019, le baccalauréat concerne une part de plus en plus importante de la population. Si son prestige n'est plus le même, il n'en demeure pas moins la porte d'entrée indispensable dans l'enseignement supérieur.

Lors des trente et une premières sessions, l'examen du baccalauréat était unique et quasi exclusivement oral. Les épreuves des différentes matières consistaient surtout en une explication de texte, qui aboutissait à une conversation libre avec le jury, pour apprécier la valeur du candidat.

L'épreuve renoue donc d'une certaine façon avec les principes fondateurs du baccalauréat. Les dix minutes d'échange du candidat avec le jury rappellent en effet les interrogations des tout premiers bacheliers. Ils étaient évalués sur leurs connaissances, qui devaient être précises et approfondies, mais aussi sur leur faculté d'expression, d'argumentation et de dialogue.

Il fallut la réforme du ministre de l'Instruction publique, Victor Cousin, par le décret du 14 juillet 1840, pour qu'une épreuve écrite voie réellement le jour : une version latine. Mais toutes les autres épreuves étaient encore orales. Ce n'est que progressivement jusqu'au <sup>xx</sup>e siècle que le baccalauréat, en se diversifiant et en s'enrichissant, prit une tournure majoritairement écrite.

---

---

# BULLETIN DES LOIS.

N.° 185.

---

---

( N.° 3179. ) *DÉCRET IMPÉRIAL portant Organisation de l'Université.*

Au palais des Tuileries, le 17 Mars 1808.

**N**APOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, et PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN ;

Vu la loi du 10 mai 1806, portant création d'un corps enseignant ;

Notre Conseil d'état entendu ,

Nous AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

## TITRE I.<sup>er</sup>

### *Organisation générale de l'Université.*

ART. 1.<sup>er</sup> L'enseignement public, dans tout l'Empire ; est confié exclusivement à l'Université.

2. Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Université impériale, et sans l'autorisation de son chef.

3. Nul ne peut ouvrir d'école, ni enseigner publiquement, sans être membre de l'Université impériale, et gradué par l'une de ses facultés. Néanmoins l'instruction dans les

1. *IV.<sup>e</sup> Série.*

M

## Planning

En première et en terminale : contrôle continu.

En première : épreuves de français écrite et orale.

En terminale : épreuves écrites de spécialités, épreuves de philosophie et grand oral à la fin du mois de juin.

## Coefficients des épreuves finales

Français : coefficient 10.

Philosophie : coefficient 8.

Enseignements de spécialité : coefficient 16 pour chaque enseignement.

Grand oral : coefficient 10.



© AntonioGuillem/iStock

© 2000-2024, rue des écoles